

Procès-verbal des entretiens entre
le Conseiller fédéral P. Aubert et
le Ministre des Affaires étrangères espagnol,
Francisco Fernandez Ordonez,
à Berne, le 28 octobre 1985

Délégation suisse

- M. le Conseiller fédéral Pierre AUBERT,
Chef du Département fédéral des Affaires étrangères
- M. le Secrétaire d'Etat Cornelio SOMMARUGA,
Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques extérieures
- M. l'Ambassadeur Pierre CUENOUD,
Ambassadeur de Suisse en Espagne
- M. l'Ambassadeur Francis PIANCA,
Directeur suppléant, Chef de la Division Politique I
- M. l'Ambassadeur Paul André RAMSEYER,
Chef du Secrétariat politique
- M. Michel PACHE,
Chef du Service Information et Presse
- M. Kurt WYSS,
Chef adjoint de la Division Politique I
- M. Philippe JACCARD,
Secrétaire du Chef du Département
- M. Jean-Jacques DE DARDEL,
Division Politique I
- M. Jean-Pierre VILLARD,
Collaborateur diplomatique, interprète



Délégation espagnole

- S.E. M. le Ministre Francisco FERNANDEZ ORDONEZ,
Ministre des Affaires étrangères d'Espagne
- S.E. M. l'Ambassadeur Juan Luis PAN DE SORALUCE Y OLMOS,
Ambassadeur d'Espagne en Suisse
- M. Santiago SALAS,
Directeur général du Cabinet du Ministre
- M. Jesus EZQUERRA,
Directeur général Politique pour l'Europe
- M. Antonio DE SENILLOSA,
Directeur général des Relations Culturelles
- M. Inocencio ARIAS,
Directeur général du Bureau d'Information
diplomatique (O.I.D.)
- M. Jacobo GONZALEZ-ARNAO,
Conseiller, Ambassade d'Espagne

Début des entretiens : 10h30

- CFA : souhaite la bienvenue au premier MAE espagnol en visite bilatérale à Berne depuis le retour de la démocratie en Espagne.
- FFO : relève, en qualifiant nos relations d'excellentes, l'absence de problème majeur entre les deux pays. La délégation espagnole s'intéresse à la réunion CSCE de Berne, au système référendaire suisse, à notre attitude face à l'UNESCO, aux voyages de CFA au Proche-Orient, et, sur le plan bilatéral, aux relations futures des pays de l'AELE avec ceux de la CEE, aux problèmes de l'émigration espagnole en Suisse, à la possibilité de conclure un accord bilatéral sur l'exécution de la peine dans le pays d'origine, ainsi qu'à la création d'un institut de culture espagnol.

CFA : a été consterné par les résultats des récentes élections à Genève et Vaud, qui annoncent un retour à la xénophobie. Les 107'000 Espagnols de Suisse sont des travailleurs consciencieux qui nous sont chers. Quant au référendum, notre système démocratique a atteint ses limites : les questions soumises au peuple sont souvent trop techniques, de sorte que l'on peut se demander - et c'est là un avis personnel - si nous n'allons pas en fin de compte trop loin dans notre démocratie.

Notre appartenance à l'ONU serait utile, en particulier en raison des difficultés que nous avons à prévoir des contacts bilatéraux, vu l'emploi du temps si chargé des Conseillers fédéraux. Mais nous ne sommes pas trop optimistes sur les résultats du vote du 16 mars. Nous partageons la plupart des reproches adressés à l'UNESCO, mais critiquons également le départ des Etats-Unis, convaincus que nous sommes que ce n'est qu'en laissant ouvert le dialogue que l'on peut améliorer les choses. Et tout doit être fait pour sauver la partie noble de l'UNESCO, institution irremplaçable dans les domaines de l'éducation ou de la sauvegarde des monuments, notamment. Pour ce qui est d'Israël et du Proche-Orient, le raid sur Tunis nous a conduits à nous interroger sur la poursuite de nos voyages au Proche-Orient. Quelle qu'ait été la décision, des critiques étaient inévitables. Or l'ensemble de nos voyages a constitué une indéniable réussite. Partout, nous avons pu offrir notre disponibilité, conforme à nos traditions.

Nous ne sommes pas optimistes sur la situation au Proche-Orient, en proie à une radicalisation généralisée. Les tensions qui viennent d'apparaître au sein du gouvernement israélien en raison de la disponibilité au dialogue de M. Peres ne sont pas de bon augure. Le fondamentalisme arabe gagne du terrain. Le dialogue Egypte-Israël est interrompu. Le roi Hussein en revanche m'a impressionné. Il veut un dialogue, mais se trouve pieds et poings liés aux Palestiniens, qui forment 60% du peuple jordanien.

CFA :
(suite)

Sadat pouvait se permettre son admirable voyage à Jérusalem. Hussein n'a pas cette même liberté. Le seul dialogue encore sur pied est celui, très secret, qui se poursuit entre personnalités arabes et israéliennes. Là, nous pouvons espérer aider ce dialogue en offrant des lieux de rencontre secrets. Par ailleurs, dans tous les pays du Proche-Orient où nous sommes allés, nous avons condamné tout recours à la force, quelqu'il soit.

La reconnaissance d'Israël par l'Espagne est un problème intérieur espagnol. Sans s'immiscer dans vos affaires, l'on peut cependant souligner que l'on ne dialogue pas si l'on ne se reconnaît pas.

Le Conseil de l'Europe est une institution essentielle, et nous sommes heureux de saluer la présence de M. Oreja à sa tête, pour qui nous avons fait campagne en son temps. Il faut participer aux réunions ministérielles, contrairement à la tendance des 4 grands, dont les Ministres Genscher, Howe, Dumas et Andreotti délaissent ce forum politique privilégié.

FFO :

Votre point de vue sur les référendums est fort intéressant et explique les différences de positions entre les autorités et l'opinion publique. Il existe une pareille dichotomie en Espagne où tout le Parlement - à l'exception de 4 députés est favorable à l'appartenance de l'Espagne à l'OTAN, tandis que l'opinion publique se montre sceptique.

Nous sommes d'accord avec votre position face à l'UNESCO, qu'il convient de renforcer en la dépolitisant. Nous lui avons fait don de la somme qui nous revenait en raison des variations du dollar affectant notre contribution ordinaire.

Aucune solution n'existe au Proche-Orient en dehors d'une solution au problème palestinien. Les pays européens doivent aider à trouver des solutions, d'autant plus que les Etats-Unis sont liés aux "faucons" israéliens. Nous avons décidé de normaliser nos relations diplomatiques avec Israël, mais nous attendrons, dans le but de donner l'avantage à la ligne Peres, que la crise israélienne interne se résorbe. Le fondamentalisme islamique gagne du

FFO : terrain, et menace actuellement la Tunisie et le Maroc. Le
(suite) temps joue contre une solution des problèmes du Proche-Orient.
Des solutions doivent être recherchées à court terme. La CEE
peut-elle offrir une formule ? Les bons offices suisses sont
en tout cas à saluer.

Le Conseil de l'Europe mérite tout notre appui. Mais un problème à résoudre vient du fait que cette institution et la CEE marchent dans des voies différentes. Le 20 novembre, une réunion du comité des ministres a été fixée dans les deux arènes : c'est une absurdité. Une coordination est nécessaire avec la CEE, ce dont j'ai parlé à M. Oreja.

CFA : Comment envisagez-vous votre entrée au Marché commun, et comment pensez-vous contourner le problème de la similitude des économies des pays membres méditerranéens, dont les produits sont semblables ?

FFO : L'Espagne est actuellement le pays le plus européen du continent! Un énorme espoir s'est fait jour en Espagne, mais il faudra sans aucun doute le modérer. Les traités de Rome ne seront pas modifiés, le Danemark et la Grande-Bretagne notamment s'y opposent. Il est très difficile aux CE d'établir une politique étrangère commune. Pour éviter qu'un fossé ne se crée entre deux économies, une riche au Nord et une pauvre au Sud de l'Europe, il faut renforcer la cohésion sociale et économique de la CEE. Il y a là un problème de solidarité, difficile à résoudre en pratique. Il ne s'agit pas tant de parler du 21ème siècle, mais d'affronter les difficultés de ces 15 prochaines années. Nous devons expliquer aux Espagnols, en tout état de cause, que notre entrée au Marché commun n'accomplira aucun miracle, et qu'il demeure nécessaire pour eux de travailler plus.

Sommaruga: rappelle un autre effet pratique de notre système démocratique : la Suisse n'appartient toujours pas aux institutions de Bretton Woods. Le Conseil fédéral a pris la décision de principe d'y

Sommaruga : adhérer. Mais un référendum aux conséquences négatives n'est (suite) pas exclu.

Les relations économiques entre l'Espagne et la Suisse ont une grande substance. L'Espagne est pour nous un très ancien partenaire économique et c'est actuellement notre 12e partenaire commercial. Notre solde actif diminue, nous nous plaçons au 4e rang des investisseurs étrangers en Espagne, et notre marché des capitaux est très important pour votre pays.

L'adhésion de l'Espagne à la CEE offre le moyen de consolider encore nos relations, car nos liens avec le Marché commun sont d'une qualité particulière : du fait de notre position géographique, nos relations avec la CEE sont très intenses. La base de ces liens se fonde sur une réciprocité absolue.

Nous avons à préparer un passage harmonieux de l'Espagne dans le système de libre-échange institué entre les pays de l'AELE et la CEE. Or, un problème de délais se pose. Nous regrettons que les négociations avec la Suisse n'aient pas commencé plus tôt.

Afin d'éviter un vide juridique après le 1er janvier 1986 et de mettre ainsi en péril le traitement préférentiel des produits espagnols sur le marché suisse, il est impératif de conclure les négociations entre la Suisse et la Commission des CE le plus rapidement possible.

Dans le secteur plus particulier des produits industriels les accords de libre-échange Suisse - CEE deviennent applicables aux relations Suisse - Espagne à partir du 1er janvier 1986. L'intégration de l'Espagne dans la CE et dans le système de libre-échange européen ne pouvant se faire d'un jour à l'autre, des protocoles transitoires à ces accords, réglant en particulier l'abolition progressive des droits de douane, doivent être négociés. Les principes sur lesquels ces protocoles se basent sont ceux de la non-discrimination et de la réciprocité.

Sommaruga :
(suite)

Le principe de réciprocité des droits et des obligations est en effet à la base des accords de libre-échange. La réciprocité signifie que la Suisse est prête à accorder aux importations espagnoles de produits couverts par les accords de libre-échange le même traitement que la Communauté, et l'Espagne aux importations suisses le même traitement qu'aux importations communautaires.

Un démantèlement déséquilibré des droits de douane et tous droits d'un effet équivalent serait contraire au principe du parallélisme qui doit prévaloir entre membres du système de libre-échange européen. Aussi le Parlement suisse n'accepterait-il très probablement pas une quelconque discrimination.

Il est bon de rappeler dans ce contexte que la Suisse, dans un effort unilatéral afin de faciliter les exportations espagnoles, a accordé à l'Espagne dans les années 1972 à 1980 la première tranche des préférences généralisées de 30%. Nous sommes le seul pays qui ne posons aucun problème aux exportations espagnoles de textiles et d'acier.

D'autre part, les concessions agricoles accordées par la Suisse dans le cadre de l'accord multilatéral entre les pays de l'AELE et l'Espagne, deviendront caduques à l'échéance dudit accord.

Or les concessions auxquelles a consenti la Suisse avec l'Espagne sont plus larges que celles qui ont été négociées avec la CEE. Nous sommes donc prêts à trouver un moyen de confirmer les contingents accordés à l'Espagne, selon certaines conditions. Si la CEE devait insister sur une renégociation des accords dans le domaine agricole, la Suisse devrait inclure dans cette renégociation l'ensemble des relations agricoles vu notre énorme déficit commercial avec la CEE dans ce secteur. Ceci impliquerait un vide juridique, pouvant s'étendre sur des années, remettant en cause les préférences dont bénéficie actuellement l'Espagne, en particulier dans le secteur du vin. Vous êtes com-

- Sommaruga :
(suite) pétitifs sur le marché du vin, des fruits et légumes. Ce flux d'exportations doit être maintenu, sans être mêlé à une trop forte concurrence, notamment italienne, dans le cadre de contingents alloués à la CEE.
- FFO : Nous comprenons votre problème : pourquoi devriez-vous accepter un quelconque déséquilibre des concessions du fait de notre entrée au Marché commun ? De notre côté, en revanche, un déséquilibre a été accepté et fixé dans nos accords d'adhésion. Nous sommes d'accord qu'il est nécessaire de négocier rapidement une formule équilibrée pour éviter tout effet pervers. Remettez-nous un aide-mémoire à ce sujet, que nous étudierons immédiatement.
- Sommaruga : Cet aide-mémoire vous sera remis avant votre départ (N.B.: remise par So le 29.10.1985 lors du déjeuner offert à l'Ambassade d'Espagne).
- CFA : rappelle la candidature Hocké, en soulignant qu'il le connaît personnellement et que le candidat suisse bénéficie d'une expérience du terrain et de la négociation dont aucun autre concurrent ne dispose.
- FFO : prend note et se souvient en avoir déjà parlé avec CFA à Helsinki, lors de leur dernière rencontre.
- CFA : remet un aide-mémoire proposant à l'Espagne de ratifier les protocoles additionnels aux Conventions de Genève, ainsi que deux autres aide-mémoire concernant l'un les attentes suisses sur la coopération de l'Autorité centrale espagnole compétente en matière d'enlèvement international d'enfants, et l'autre deux jeunes ressortissants suisses incarcérés en Espagne et qui attendent depuis le 7 août 1985 de passer en jugement (N.B.: Suite aux démarches suisses, ainsi que de celles du Mi-

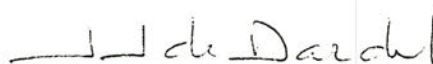
- JFA :
(suite)
- nistère des Affaires étrangères espagnol, Didier Robert et Cédric Maire viennent d'être jugés, condamnés à 1 an de détention et à une amende de 50'000 pesetas, déclarés insolubles, mis au bénéfice de la grâce et libérés le 30 octobre 1985).
- FFO :
- Les consuls d'Espagne en Suisse nous ont rendu attentifs aux problèmes liés à la lenteur de la justice suisse à l'égard de ressortissants espagnols, dont certains doivent accomplir l'ensemble de la peine prévue avant de passer en jugement. Un aide-mémoire sera fourni par voie diplomatique à ce sujet.
- Quant aux questions de l'émigration espagnole en Suisse, nous savons que l'abaissement de 10 à 5 ans du délai pour le permis d'établissement est un problème presque impossible à résoudre, en particulier après les résultats des récentes élections cantonales genevoises et vaudoises. Il existe cependant un problème qui concerne les travailleurs temporaires (saisonniers), qui séjournent 9 mois par an en Suisse, et qui ne sont considérés résidents ni en Espagne ni en Suisse.
- Triponez :
- La question des travailleurs étrangers en Suisse est complexe et compliquée. Il y a près de 130'000 Espagnols en Suisse, dont 22'000 travailleurs à l'année, 85'000 établis et 21'000 saisonniers. Le séjour de cette dernière catégorie est limité à 9 mois par an. Après 4 ans consécutifs de travail en Suisse (soit 36 mois), ils ont la possibilité de demander un permis de travail à l'année.
- De plus, il existe une catégorie de travailleurs temporaires, dont le séjour est limité à 12 mois, et dont le Conseil fédéral a accepté le séjour en Suisse afin qu'ils y acquièrent une formation professionnelle. Ce stage limité, qui concerne environ un millier de jeunes, ne donne pas droit à une autorisation annuelle de séjour.

Pan de
Soraluce : Certains saisonniers ont des contrats de travail qui ne couvrent pas 9 mois entiers par an. Ils doivent alors attendre non pas 4 ans consécutifs, mais bien plus, pour devenir des travailleurs à l'année.

Triponez : Il existe en effet des "saisons" de travail, en montagne par exemple, qui ne couvrent que 4 à 5 mois. Les travailleurs engagés de cette façon ne peuvent pas bénéficier d'une transformation de leurs permis au bout de 4 ans consécutifs. Dans les cas, en revanche, où les 9 mois n'ont tout juste pas été atteints, en particulier pour des motifs humanitaires ou ne dépendant pas de la volonté des travailleurs, nous cherchons des solutions individuelles en faisant montre de souplesse.

L'ensemble des questions de la main-d'oeuvre espagnole en Suisse est par ailleurs discuté au sein de commissions mixtes qui ont repris leurs travaux l'année dernière après une longue interruption.

Fin des entretiens : 12h30



J.-J. de Dardel



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

5. Nov. 85 14

p.B.15.21.E.(3) - DJ/mf

Berne, le 4 novembre 1985

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

N O T E à:

- Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
- Office fédéral des étrangers
- Office fédéral de la police
- Office fédéral des affaires économiques extérieures
- Bureau de l'intégration
- Direction du droit international public
- Direction des organisations internationales
- Division politique II
- Secrétariat politique
- Section du Conseil de l'Europe
- Secrétariat CFA
- Secrétariat BRE
- Ambassades de Suisse à :

. Bonn	. Copenhague	. Oslo	. Ankara	. Amman
. Berlin/DDR	. Madrid	. Luxembourg	. Moscou	. Tel-Aviv
. Washington	. Helsinki	. La Haye	. Belgrade	. Damas
. Vienne	. Paris	. Varsovie	. Rabat	. Ryad
. Bruxelles	. Londres	. Lisbonne	. Alger	. Beyrouth
. Sofia	. Athènes	. Bucarest	. Tunis	
. Ottawa	. Budapest	. Stockholm	. Tripoli	
. Rome	. Dublin	. Prague	. Le Caire	

Visite du MAE espagnol Fernandez Ordonez
à Berne, 28 - 29 octobre 1985

./.

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal des entretiens conduits par le Chef du Département avec M. Fernandez Ordonez le matin du 28 octobre 1985 à la maison de Watteville.

DIVISION POLITIQUE I

F. Pianca